



**MOTIVATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

**Pièce à fournir obligatoirement :**

- Copie des statuts (s'il s'agit d'une première demande ou modifications récentes),
- RIB
- Attestation du respect du contrat d'engagement républicain dûment signé (document ci-après)

En déposant ce dossier l'association s'engage à accepter le règlement d'attribution des subventions communales aux Associations téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Je soussigné (NOM – Fonction) \_\_\_\_\_

Certifie que les renseignements portés sur ce dossier sont exacts.

A Sauveterre-de-Guyenne,

Le \_\_\_\_\_

Le représentant de l'association  
« Lu et approuvé »

## ATTESTATION DU RESPECT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 disposent que les associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat doivent s'engager à le respecter le contrat d'engagement républicain (CER).

L'annexe du décret détaille les engagements que prennent les associations et fondations par la souscription au CER :

- Respect des lois de la république (engagement n°1)
- Liberté de conscience (engagement n°2)
- Liberté des membres de l'association (engagement n°3)
- Egalité et non-discrimination (engagement n°4)
- Fraternité et prévention de la violence (engagement n°5)
- Respect de la dignité de la personne humaine (engagement n°6)
- Respect des symboles de la république (engagement n°7)

Les associations et fondations qui ont souscrit un contrat d'engagement républicain :

- Informent par tout moyen leurs membres de l'existence et du contenu de leur engagement ainsi que de l'obligation de le respecter (affichage dans les locaux si site internet notamment),
- Veillent à ce que le contrat soit respecté par leurs dirigeants, salariés, membres et bénévoles,
- Et prennent des mesures pour faire cesser les manquements dont elles ont connaissance.

Par la présente, le/la demandeur/se atteste que l'association qu'il ou elle représente s'engage à respecter le CER.

A Sauveterre-de-Guyenne,

Le \_\_\_\_\_

Le représentant de l'association  
« Lu et approuvé »